

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 1996

DELIBERATION N° 96/07/71

OBJET : ASSOCIATION ENTENTE SPORTIVE YERROISE

Subvention complémentaire

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT les bons résultats obtenus par l'association Entente Sportive Yerroise (section volley-ball) et les dépenses de transport que celle-ci a engagées pour se présenter aux compétitions de catégories nationales,

Ses commissions des Sports, des Loisirs, de la Jeunesse et des Finances consultées,

Le rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer, au titre de l'exercice 1996, une subvention complémentaire de 4 900 francs à l'association Entente Sportive Yerroise,

DIT que suite à la décision modificative n°1 du 09 juillet 1996, les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 1996, compte 945 18 6570.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 171717446 et de la publication le 171717446



Pour le Maire
L'adjoint délégué



Pour extrait conforme
Le Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN